



RADIO EMISSION DETRESSE

FICHE TECHNIQUE
UTILISATEUR

FT-U TRANS 014

En cas de danger grave et imminent, la fonctionnalité « Appel de détresse » offerte par les terminaux ANTARES pourra être utilisée par les personnels (en intervention ou non) pour transmettre l'alerte.

L'appel de détresse permettra notamment d'établir une communication privilégiée entre le demandeur et les utilisateurs ayant réceptionné l'appel.

Déclenchement :

- Appui long (3s) sur le bouton rouge dédié
- Une sonnerie indique que l'appel est en cours...

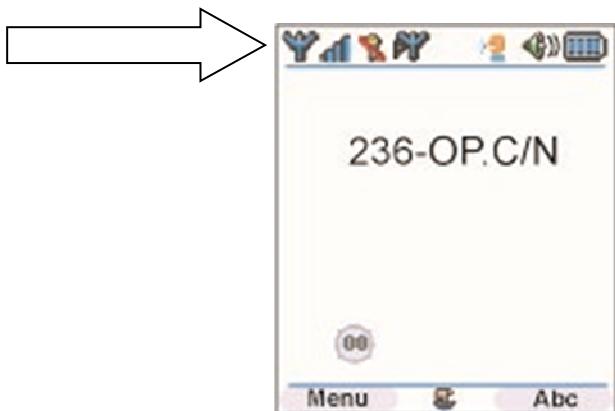


Conduite à tenir :

- Signaler (dans la mesure du possible) :
 - Son identité
 - Sa localisation
 - Le motif de l'appel de détresse

Deux situations possibles :

1) Le terminal radio est vu par le réseau



Ce sera le cas pour tous les terminaux en communication en mode relayé (TKG) mais aussi pour certains terminaux en communication en mode direct mais qui réalise une veille du réseau (la majorité des BER).

Dans ce cas :

- une communication prioritaire est établie sous le relais concerné,
- Le CODIS reçoit et traite prioritairement l'appel de détresse. A noter que les appels de détresse émis par des terminaux de véhicules en intervention, connectés à un GPS (BER ou TPH700 utilisés avec les BIV des VSAV), sont géolocalisés.



RADIO EMISSION DETRESSE

FICHE TECHNIQUE
UTILISATEUR

FT-U TRANS 014

- Le(s) CIS sous la couverture du relais concerné reçoit(vent) l'appel de détresse. Ils s'assurent notamment de la bonne réception et du traitement de l'appel de détresse par le CODIS.



2) Le terminal radio n'est pas vu par le réseau

Dans ce cas :

- La détresse est envoyée à tous les terminaux (INPT) situés à proximité (portée radioélectrique), toutes organisations confondues (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, SAMU, Douanes, Administration pénitentiaire, etc.).
- Seul les terminaux qui décrochent l'appel de détresse reçu pourront répondre à cet appel et traiter la demande.
- **Attention :** Le CODIS ne reçoit pas l'appel de détresse si l'émetteur n'est pas à portée géographique du CTA/CODIS.